



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2020

LYS LEZ LANNOY

ORDRE DU JOUR

🕒 **14H30** : Pointage des Représentants des Associations (présentation obligatoire de l'extrait de désignation du club et éventuellement du pouvoir).

🕒 **15H00** : Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du Comité du Nord.

- Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2019.
- Allocution du Président du Comité du Nord.
- Bilan d'activités du Comité du Nord
- Présentation des comptes au 30 juin 2020
- Avis du vérificateur aux comptes.
- Présentation des candidats au Conseil d'Administration.
- Désignation du Bureau de Vote et de son Président.
- Election des Membres du Conseil d'Administration.
- Présentation du budget prévisionnel 2020/2021.
- Approbation du budget prévisionnel
- Election des vérificateurs aux comptes
- Remise des Mérites 2019/2020.
- Résultats des élections des Membres du Conseil d'Administration et des vérificateurs aux comptes
- Allocution des personnalités.
- Réunion du nouveau Conseil d'Administration
- Proposition du nouveau Président du Comité et Election du Président
- Allocution du nouveau Président du Comité
- Election du Représentant du Comité et de ses suppléants à l'Assemblée Générale de la FTTT et au Congrès FTTT.
- Remise des Médailles du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale.
- Pot de l'amitié.

Le Président du Comité
Dominique COISNE

Le Secrétaire Général,
Michel DORCHIES

Les Associations directement représentées disposent d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

☐ De 3 à 10 Licenciés :	1 voix	☐ De 151 à 200 Licenciés :	6 voix
☐ De 11 à 20 Licenciés :	2 voix	☐ De 201 à 250 Licenciés :	7 voix
☐ De 21 à 50 Licenciés :	3 voix	☐ De 251 à 300 Licenciés :	8 voix
☐ De 51 à 100 Licenciés :	4 voix	☐ De 301 à 350 Licenciés :	9 voix
☐ De 101 à 150 Licenciés :	5 voix	☐ De 351 à 400 Licenciés :	10 voix

La comptabilisation des licences sera arrêtée au 30 juin 2020